

## Buralistes menacés en Gironde : chambre syndicale et CCI mobilisées

*Signature de convention - 7 juillet à 9h30 - CCI Bordeaux Gironde*

**Les ventes de tabac ne suffisent plus à assurer la pérennité des buralistes. Ces derniers doivent au plus vite diversifier leurs activités pour générer de nouvelles sources de revenus. Pour les y aider, la Chambre Syndicale des Buralistes de Gironde et la CCI Bordeaux Gironde s'engagent officiellement via une convention signée le 7 juillet prochain. A noter que la CCI Bordeaux Gironde, qui a déjà audité 70 buralistes dans le département, est à ce jour la 1<sup>ère</sup> CCI en France en nombre d'accompagnements à la transformation de ces commerces.**

Le 7 juillet prochain, la CCI Bordeaux Gironde et la Chambre Syndicale des buralistes de Gironde officialiseront leur partenariat pour faciliter la transition du métier de buraliste à celui de commerçant proposant de multiples produits et services. L'enjeu étant de leur permettre de devenir le 1<sup>er</sup> commerce de proximité, en particulier en zone rurale. La signature de la convention aura lieu à 9h30 au 17 place de la Bourse à Bordeaux.

### **70 audits déjà réalisés en Gironde**

La transformation des buralistes a déjà fait l'objet d'une convention cadre au niveau national entre la confédération des Buralistes et CCI France en 2019. Sur cette base, la CCI Bordeaux Gironde a réalisé à ce jour pas moins de 70 audits dans son département, le meilleur résultat parmi les CCI françaises. Ces audits préconisent les axes d'amélioration et de diversification potentiels de ces commerces en fonction du lieu d'implantation et leurs clients et de l'offre environnante locale. Les buralistes peuvent bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 30% des dépenses nécessaires aux travaux d'aménagement, avec un montant maximum de 33 000 €.

Compléter les revenus générés par la vente de tabac avec des prestations annexes est un enjeu pour la survie de près de 450 Buralistes en Gironde.

## INVITATION PRESSE

**Patrick SEGUIN,**

Président de la CCI de Bordeaux Gironde

**Joaquim ROMPANTE,**

Président de la Chambre Professionnelle des Buralistes du Département de la Gironde,

Ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention de partenariat  
« **Accompagnement des buralistes dans la transformation de leur métier** »

**Mercredi 7 juillet 2021 à 9h30**

**CCI Bordeaux Gironde**

17 place de la Bourse à Bordeaux

**MERCI DE BIEN VOULOIR CONFIRMER VOTRE PRESENCE**

### **CONTACT PRESSE**

Philippe GARCIA/Florence RICO-FAYAD

 [pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr](mailto:pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr)

 06 20 63 53 83 / 05 56 79 52 48